



Cdd dans la fonction publique territoriale

Par **dudule101**, le **03/06/2008 à 09:44**

voici mon cas j ai ete embauché par une mairie en septembre 2006 en tant q u agent non titulaire en remplacement a terme precis d un agent titulaire en longue maladie. pour uen durée d 1 mois. a la suite de ce cdd d 1 mois la mairie ma refait un cdd de 2mois toujours en remplacement d un agent en longue maladie et au meme poste. il en a ete ainsi jusqu au mois de mai 2008 j ai donc eu 11 cdd au total sur 20 mois sans interruption. a ce jour la mairie m a fait parvenir un courrier en ar me disant qu il m etait fin a ma collaboration definitivement.rnsur tous les contrats que j ai eu il n a jamais ete mentionné le nom de la personne ni ça fonction au sein de la marie que je remplaçais.rncela est-il normal j ai l impression que je remplaçais une personne fantome!rnd autres perosnnes arrivees en meme temps que moi ont eu le meme type de contrat!rnd autre part je n ai jamais passé de visite medicale d embauche pendant ma periode d essai!rnet enfin lorsque j ai reçu ma lettre en ar de la par tde la mairie me disant qu elle m etait fin definitivement a ma collaboration il ya une erreur de date car il y est inscrit" fin de collaboration en 2007" et a ma connaissance nous sommes en 2008!rnj ai fait appel a aun mediateur de la republique pour faire valoir mes droits car tous ça me semble juridiquement contestable ou vais je dans le mur qu en pensez vous merci pour votre reponse je demanderai ma reintegration a la mairie en qualité de titulaire!